CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 3318

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du premier pluviose, l'an septième de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens Représentans,

La loi du 9 vendémiaire an 6 a ordonné que les postes aux lettres seroient affermées.

Le Directoire exécutif vous a fait connoître, par son

20 I 99

message du 19 frimaire an 7, ce qu'il avoit fait pour remplir les intentions du Corps législatif à cet égard, et les considérations qui avoient commandé sa détermination.

D'une part, le produit à attendre de l'exploitation du service des postes ne pouvoit être apprécié avec quelque certitude pour la durée d'un bail passé dans les circonstances où la République se trouvoit.

D'une autre part, les produits des dernières années ne permettoient point d'espérer, sans une augmentation du tarif actuel, les dix millions pour lesquels cette branche de revenu avoit été comprise dans les ressources de l'an 7.

La première considération détermina le Directoire exécutif à penser qu'une ferme intéressée étoit le seul mode qu'il pût adopter pour remplir l'intention de la loi, sans s'exposer à compromettre l'intérêt public; mais toute espèce de ferme devenoit impossible, sans l'espérance d'un nouveau tarif. Il dut donc donner cette espérance; il dut de même vous inviter à le mettre à portée de la réaliser.

La proposition qu'il vous avoit faite à ce sujet n'a point été adoptée. Les fermiers des postes ont en conséquence représenté au Directoire exécutif, que la principale condition du traité passé avec eux ne pouvant plus être remplie, il leur deviendroit impossible d'en exécuter les diverses clauses et d'en supporter toutes les charges, s'ils n'obtenoient pas une réduction du prix du bail proportionnelle à l'augmentation que le nouveau tarif proposé devoit faire espérer, et à l'accroissement forcé de la dépense du service par l'obligation que la loi du 19 frimaire an 7 leur impose, de le faire exécuter par les maîtres de poste sur les

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

principales routes de la République, à des prix beaucoup supérieurs à ceux qu'ils avoient obtenus par des traités particuliers. Ils déclarent en même temps que si le gouvernement préfère une résiliation, ils sont prêts à compter de clerc-à-maître de toutes les recettes et dépenses de leur exploitation.

Si le Directoire exécutif n'avoit pas été lié par la disposition impérieuse de la loi du 9 vendémiaire an 6, le parti de former une régie intéressée lui auroit paru le plus utile jusqu'à la paix. Dès-lors, il croira donc entrer dans les vues du Corps législatif, en admettant les fermiers au compte de clerc-à-maître, et en ajournant, au moins à un an après la paix générale, tout projet de ferme pour l'exploitation du service dont il s'agit. Il suffira pour la conservation de l'intérêt du trésor public, que le traitement des régisseurs soit calculé de telle manière, qu'une remise graduée sur la diminution de la dépense, comparativement à celle antérieure à l'établissement de la ferme, les intéresse constamment à la plus exacte économie. La surveillance journalière et le concours habituel du commissaire que le Directoire exécutif avoit placé près de cette administration importante, offriront encore une garantie de plus à cet égard. Le Directoire exécutif a donc lieu de croire que cette détermination vous paroîtra propre à tout concilier.

Mais il restera, citoyens représentans, à pourvoir au vuide que le produit à espérer des postes aux lettres, d'après le tarif actuel, laisse évidemment dans la somme que vous avez jugée indispensable pour le service de l'an 7; et ce vuide, qui ne peut être évalué à moins de deux millions, doit être ajouté à celui précédemment établi par les divers messages du Directoire exécutif; il ne peut que vous renouveler

l'invitation de prendre cet objet dans la plus prompte considération.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, L. M. REVELLIÈRE-LÉPEAUX.

Par le Directoire exécutif,

Le secrétaire général, *signé*, LAGARDE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviose an 7.